

### Stratégie de l'UE relative aux droits des victimes

Juin 2020 #EuVictimsRights

Nous sommes tous susceptibles d'être affectés par la criminalité. Chaque année des millions de personnes dans l'Union européenne en sont victimes. Pour la seule année 2017, près de 15 millions d'infractions graves, telles que les homicides, l'exploitation sexuelle des enfants ou les violences sexuelles ont été enregistrées dans l'Union européenne. L'objectif de cette stratégie est de garantir que toutes les victimes de la criminalité puissent pleinement exercer leurs droits, quel que soit le lieu de l'UE ou les circonstances de l'infraction. La première stratégie de l'UE relative aux droits des victimes définit un certain nombre d'actions destinées à la Commission ainsi qu'aux États membres et à la société civile au cours des 5 prochaines années.

### La stratégie repose sur 5 PRIORITÉS



# 1. COMMUNICATION EFFICACE AVEC LES VICTIMES ET MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT SÛR POUR QUE LES VICTIMES DÉNONCENT LES INFRACTIONS

- Trop souvent, les victimes ne connaissent pas leurs droits. Les personnes en contact avec les victimes, qui devraient les informer sur leurs droits, ne sont bien souvent pas suffisamment formées pour le faire.
- Un autre problème grave est le faible taux de dénonciation des infractions par crainte de l'auteur de l'infraction ou des risques de conséquences négatives de la participation à une procédure judiciaire.

"On m'a traitée de «gorille», de «n\*\*\*», de «sale n\*\*\*». On m'a frappée, mordue et on m'a arraché des cheveux"

Une femme originaire d'Afrique noire, victime d'un crime de haine motivé par le racisme

### Quelques actions clés

### Commission européenne::

- -Lancer une campagne européenne de sensibilisation aux droits des victimes et visant à promouvoir un soutien et une protection spécialisés pour les victimes ayant des besoins spécifiques;
- -Fournir des informations, de l'aide et une protection aux victimes et promouvoir les services de justice réparatrice;
- -Promouvoir les activités de formation des autorités judiciaires et répressives;
- -Fournir un financement de l'UE aux organisations nationales d'aide aux victimes et aux organisations ancrées dans les communautés locales concernées.

### États membres:

- **Assurer la mise en œuvre intégrale et correcte** de la directive relative aux droits des victimes et des autres règles de l'UE en matière de droits des victimes;
- Lancer des campagnes nationales de sensibilisation aux droits des victimes;
- Aider la société civile à renforcer les droits des victimes, y compris au moyen des fonds de l'UE disponibles.

### Autres parties prenantes:

-Organisations d'aide aux victimes: **coopérer avec les autorités nationales** et participer à des activités de formation mutuelle.



# 2. AMÉLIORATION DE LA PROTECTION ET DE L'AIDE AUX VICTIMES LES PLUS VULNÉRABLES

Une attention particulière devrait être accordée aux victimes ayant des besoins de protection spécifiques, afin de les protéger contre les risques de victimisation secondaire et répétée, d'intimidations et de représailles.

"Les agents de police devraient être formés avant leur prise de fonctions, pour apporter aux victimes LGBTI l'aide dont elles ont besoin. Cette formation est essentielle et devrait être obligatoire."

Yasmine, LGBTI +, victime de discours de haine

### Quelques actions clés

### O Commission européenne:

- Promouvoir des actions qui s'appuient sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID 19;
- Promouvoir une approche intégrée et ciblée de l'UE en vue de soutenir les victimes ayant des besoins spécifiques, tels que les enfants victimes, les victimes de violences fondées sur le genre ou de violences domestiques, les victimes de crimes de haine motivés par le racisme et la xénophobie, les LGTBI+ victimes de crime de haine, les victimes âgées et les victimes handicapées, par des possibilités de financement par l'UE et par la campagne de sensibilisation aux droits des victimes;
- adhésion de l'UE à la convention d'Istanbul ou mesures législatives alternatives permettant d'atteindre le même objectif;
- évaluer l'introduction de normes minimales en matière de protection physique des victimes et, s'il y a lieu, présenter des propositions législatives d'ici à 2022;
- évaluer les instruments au niveau de l'UE pour permettre la dénonciation des infractions par les migrants victimes et les victimes en détention et, s'il y a lieu, présenter des propositions législatives d'ici à 2022 ;
- Mettre en œuvre les principes directeurs garantissant une **protection et une aide aux victimes de crimes et** de discours de haine;
- Garantir le bon fonctionnement du centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme.

### États membres:

- Prendre des mesures qui s'appuient sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, en particulier des mesures visant à s'assurer que les victimes de violences fondées sur le genre ou de violence domestique aient accès à une aide et une protection;
- Mettre en place des **services d'aide spécialisés intégrés et ciblés pour les victimes les plus vulnérables**, y compris des lieux d'accueil pour les enfants, pour les familles, des refuges LGBTI+;
- Faciliter la coopération et assurer une approche coordonnée en matière de droits des victimes entre les autorités judiciaires et répressives, les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux, notamment.

### Autres parties prenantes:

- Organisations de la société civile: **apporter un soutien aux victimes en coopération avec les autorités nationales concernées.** 



### **5.** FACILITER L'ACCÈS DES VICTIMES À L'INDEMNISATION

Dans de nombreux États membres, l'accès des victimes à une indemnisation est difficile. Les victimes ne peuvent prétendre à une indemnisation de l'État qu'au terme d'une procédure longue, souvent coûteuse

et chronophage, qui commence par une procédure pénale et est suivie par des tentatives d'obtenir une indemnisation par l'auteur de l'infraction.

### Quelques actions clés

### Commission européenne:

- Suivre et évaluer la législation de l'UE en matière d'indemnisation, y compris l'indemnisation publique, l'indemnisation par l'auteur de l'infraction et, si nécessaire, proposer des mesures pour compléter ce cadre d'ici à 2022.

### **Etats membres:**

- Évaluer les régimes nationaux d'indemnisation et, le cas échéant, supprimer les obstacles procéduraux existants;
- Veiller à ce qu'une indemnisation équitable et appropriée de l'État pour la criminalité intentionnelle violente, y compris pour les victimes du terrorisme, soit reflétée dans les budgets nationaux;
- Prendre des mesures pour que les victimes ne soient pas exposées à une victimisation secondaire pendant la procédure de compensation;
- Coopérer avec les autres États membres dans les affaires transfrontières.

### Autres parties prenantes:

- Le réseau européen s'occupant de questions liées aux droits des victimes et le réseau européen de points de contact pour l'indemnisation: étudier comment améliorer leur coopération et d'accroître l'efficacité de ce dernier;
- Les organisations d'aide aux victimes: dialoguer avec les autorités nationales d'indemnisation afin d'apporter leur soutien, échanger des bonnes pratiques et des activités de formation mutuelle.

"La première fois que j'ai présenté une demande d'indemnisation, ma demande a été rejetée. À nouveau, j'avais l'impression que je ne valais rien et mon estime de soi en a encore pris un coup"



# 4. RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

Toutes les victimes de la criminalité devraient être reconnues et traitées avec respect, professionnalisme, de façon personnalisée et de manière non discriminatoire.

Cela nécessite la participation de tous les acteurs concernés, notamment la police, les autorités judiciaires, le personnel des

tribunaux, les services d'aide aux victimes, les praticiens et les autorités d'indemnisation. Certaines victimes dépendent également du personnel médical, des enseignants, des services sociaux ou du personnel pénitentiaire.

### Quelques actions clés

### **O Commission européenne:**

- Créer la **plateforme des droits des victimes** - qui réunira les acteurs concernés au niveau de l'UE dans le domaine des droits des victimes.

#### **Etats membres:**

- Mettre en place des stratégies nationales relatives aux droits des victimes qui adoptent une approche globale et complète des droits des victimes et associent tous les acteurs susceptibles d'être en contact avec les victimes;
- Prendre des mesures visant à bâtir des sociétés plus résilientes en **encourageant une participation accrue de** la société civile aux actions nationales.



## 5. RENFORCEMENT DE LA DIMENSION INTERNATIONALE DES DROITS DES VICTIMES

Le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2020-2024) récemment adopté réaffirme l'engagement de l'UE en faveur de la promotion, de la protection et du respect des droits de l'homme dans le monde. — L'Union européenne vise à assurer le respect de normes élevées en matière de droits des victimes dans tous les contextes, y compris au sein des instances internationales.

### **Ouelques-unes des actions clés pour l'Union européenne:**

- Renforcer la coopération avec les partenaires internationaux et régionaux, tels que les Nations unies et le Conseil de l'Europe, pour promouvoir des normes internationales élevées concernant les droits des victimes, y compris les droits des enfants victimes, des victimes du terrorisme, des victimes migrantes, des victimes de violences sexuelles et des victimes de violences fondées sur le genre, des LGTBI+ victimes de crimes de haine, des victimes de la criminalité organisée, des victimes de crimes environnementaux et des victimes handicapées;
- Utiliser le financement de l'UE et le dialogue politique pour promouvoir, défendre et protéger les droits des victimes et garantir l'accès à la justice pour les victimes dans les pays partenaires;
- **Promouvoir la coopération** pour améliorer l'aide et la protection fournies aux citoyens de l'UE victimes de la criminalité dans les pays tiers.